

Diplôme : BTSA « Production Horticole »

**Module : M 57
Organisation du travail et gestion des ressources
humaines**

**Objectif général du module :
Gérer les ressources humaines nécessaires à la mise en
œuvre du plan de production, en tenant compte de la
stratégie de l'entreprise.**

Indications de contenus, commentaires, Recommandations pédagogiques

L'importance prise par la main d'œuvre salariée donne tout son sens à ce module. La gestion des ressources humaines sur un chantier et dans l'entreprise, l'animation des équipes et les particularités du droit du travail en horticulture sont au cœur des préoccupations portées par ce module.

Ce module est à traiter essentiellement à partir de situations concrètes, d'exemples ou de supports observés. Les activités proposées doivent être articulées avec les périodes de stage en milieu professionnel. La partie relative à l'animation et la conduite d'équipes au travail (objectif 4) est à aborder en liaison avec les enseignants du M22, module qui traite des capacités de communication, de relation et d'initiative ainsi que du M11. Les questions de droit sont à rapprocher du module M21 et du M52.

Objectif 1 : Situer la place du travail dans l'entreprise

Objectif 1.1 - Montrer l'importance du travail dans l'entreprise horticole.

Répartition de la MO (permanents, temporaires, etc) en fonction des stratégies d'entreprise, le collectif de travail.
Estimer (et calculer) le coût du travail : montrer que le travail a un coût.

Objectif 1.2 - Comparer le coût du travail en fonction des stratégies adoptées.

Variabilité du cout de travail en fonction de l'origine, etc.

Groupement d'employeurs.

On s'attache à comparer les coûts de la main d'œuvre à travers l'étude de deux process bien différents.

En lien avec les coûts de production M 52-M 55.

La compétitivité des filières fruits et légumes et le coût du travail en Europe.

Objectif 2 : Prévoir et organiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de production en intégrant l'ensemble des contraintes.

Cet objectif est traité prioritairement par le professeur de sciences et techniques horticoles.

On s'attache, dans la mesure du possible, à découvrir les logiciels professionnels (Flow'one, Vegéforce, Hortiproduct, Safran, etc. liste non exhaustive)

Objectif 2.1 - Élaborer un plan de production conforme à la stratégie de l'entreprise.

Concevoir des calendriers de production en lien avec la stratégie commerciale.

Acquérir des ordres de grandeur de temps de travaux.

Objectif 2.2 - Élaborer un planning d'activités pour une période donnée.

Planifier les chantiers dans le temps et l'espace.

Prévoir les temps de travaux et les besoins quantitatifs et qualitatifs en main d'œuvre.

Adapter travail et compétences.

Objectif 2.3 - Choisir et prévoir les approvisionnements et moyens nécessaires pour chaque étape de la production.

S'appuyer sur des observations propres à l'entreprise (de stage, du lycée, partenaire, familiale, etc) ou bien s'appuyer sur des normes de groupe ou des normes standard.

Objectif 2.4 - Envisager les conséquences sur la trésorerie.

On peut aller jusqu'à envisager les incidences sur le fonds de roulement (en lien avec le M 52).

Objectif 3 : Gérer la mise en œuvre et le suivi de chantiers dans le respect de la réglementation et de la sécurité.

Cet objectif est traité conjointement par l'ensemble des enseignants du module. La pluridisciplinarité est le support à privilégier pour cet enseignement.

La réalisation de cet objectif doit privilégier des observations en situation (visites, stages...), des mises en situations individuelles et collectives et un travail avec les partenaires de l'entreprise horticole : inspection du travail, MSA notamment. Toutes ces activités ne peuvent relever du seul M57, il est obligatoirement en relation avec l'objectif 2 du M55.

Elles demandent un apprentissage long qui vise l'autonomie des apprenants dans des situations complexes ... Il s'ensuit que toutes les situations vécues pendant la formation au titre de ce module ou d'autres modules, en stage, sur l'exploitation du lycée ou partenaire, visites... sont donc l'occasion d'observations, de conception de documents d'enregistrement, d'enregistrements existants, d'analyses de situation...

Objectif 3.1 - Analyser le fonctionnement d'un chantier.

A réaliser à partir de visites, du stage en entreprise, de chantiers organisés sur l'exploitation de l'établissement, ou une exploitation partenaire, etc.

Objectif 3.2 - Préparer la mise en route du chantier.

S'assurer de la disponibilité des ressources humaines.

Vérifier la présence et l'état du matériel et des approvisionnements.

Vérifier la conformité aux prévisions.

Prendre en compte la diversité des statuts des personnels et des compétences, et notamment organiser l'accueil et l'encadrement des personnels saisonniers, avec un objectif d'optimisation.

Vérifier l'ergonomie des postes de travail et les conditions de sécurité, appliquer les réajustements nécessaires.

Objectif 3.3 - Conduire un chantier.

Distribuer les postes de travail et mettre en route un chantier.
Adapter la mise en œuvre aux contraintes diverses et aux imprévus.
Contrôler l'exécution des décisions et la qualité du travail, dans le respect de la législation et de la sécurité.
Effectuer les enregistrements nécessaires suite à la réalisation du chantier (temps de travaux, consommations, fiche de culture, éléments de la traçabilité...).

Objectif 3.4 - Définir et appliquer les procédures de premiers secours en cas d'accident.

Respecter les gestes et postures.
Utiliser une trousse à pharmacie.
Envisager une formation SST ? (*voir en fonction des possibilités locales*)

Objectif 3.5 - Porter un regard critique sur le chantier.

Analyser les écarts observés dans la mise en œuvre du chantier par rapport aux prévisions.
Analyser les documents de suivi.
Définir les ajustements éventuels nécessaires.

Objectif 4 : Animer, motiver et accompagner des équipes au travail.

Cet objectif est traité prioritairement par le professeur d'ESC. L'objectif est traité obligatoirement en liaison étroite avec le module M22.

Le collectif de travail est un acteur essentiel de l'entreprise qui exerce des effets sur son fonctionnement. L'apprentissage de ce fonctionnement ne peut résulter uniquement d'apports théoriques.
Le stage est un lieu privilégié d'observation de situations concrètes. En stage, l'apprenant vit souvent ces situations en qualité non pas d'animateur d'équipe mais de membre d'une équipe, ce qui constitue un premier niveau, très riche, d'observations. Mais il est souvent difficile, voire impossible, pour l'apprenant, de mettre en pratique cette compétence en qualité de chef (d'entreprise, d'équipe) sur le lieu de stage.
Dans la mesure du possible, il faut donc créer ces situations, par exemple sur l'exploitation de l'établissement ou une exploitation partenaire.
La mise en situation réelle est bien sûr à réaliser en même temps que celle de l'objectif 3 de ce module.
Mettre en place les conditions nécessaires au développement personnel et à la motivation dans l'environnement de travail.

Objectif 4.1 - Utiliser et valoriser les compétences disponibles pour constituer les équipes dans un souci de performance, en tenant compte de la réglementation.

Combiner des qualifications différentes (second de culture, chef d'équipe, tractoriste, ouvrier polyvalent, saisonnier...) sur un même chantier.
On peut se référer au CDROM du FAFSEA « encadrer et animer une équipe, organiser son chantier ».
Utiliser les grilles du FAFSEA.
La MSA dispose d'outils adéquats auxquels il est possible de se référer.

Objectif 4.2 - Installer une équipe au travail.

Annoncer les objectifs, justifier la cohérence de l'activité avec le contexte de l'entreprise, transmettre des consignes de travail et de sécurité, montrer le geste et justifier le savoir-faire professionnel.
Contrôler et faire les ajustements nécessaires.

Objectif 4.3 - Gérer et motiver une équipe au travail.

Communiquer avec son équipe (être clair dans ses messages, écouter, conduire des entretiens individuels...).
Motiver son équipe : montrer de la reconnaissance, savoir féliciter, encourager, conduire un entretien de motivation, etc... (la notion de la relation au travail est de l'ordre du M22).
Gérer les conflits (analyser les causes, formuler les remarques, conduire des entretiens...).
Evaluer chaque personne.
Evaluer et analyser avec l'équipe les résultats qualitatifs et quantitatifs du travail réalisé.

Objectif 5 : Prendre en compte la législation sur le droit du travail et la sécurité.

Cet objectif est traité par le professeur de Sciences économiques et sociales et/ou de sciences et techniques horticoles. Le cadre général est donné dans le M21.

On s'attache à montrer l'importance et les spécificités du droit du travail appliquées à l'entreprise horticole.

Le « document unique » doit être intégré dans la formation.

Objectif 5.1 - Expliquer les contrats de travail, en lien avec la convention collective et les pratiques locales.

Expliquer les conventions collectives du secteur professionnel.

Définir un indice de salaire selon la qualification.

Montrer l'intérêt des différents contrats (en s'appuyant sur quelques exemples).

Examiner plus particulièrement la place du travail saisonnier.

Objectif 5.2 - Prendre en compte le droit du travail dans l'organisation de l'entreprise.

Dépassement d'horaire, travail de WE, astreintes, dispositif TEPA (loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, loi TEPA : Annualisation, etc.) en lien avec l'actualité juridique.

Objectif 5.3 - Mettre en évidence les caractéristiques spécifiques liées à l'horticulture.

Groupements d'employeurs, OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), emploi des immigrés hors Europe <http://www.ofii.fr/>.

Exonérations de charges et aménagement des horaires.

Objectif 5.4 - S'assurer de l'emploi en sécurité des personnes.

Examiner les obligations légales et contractuelles.

La MSA peut constituer un bon partenaire.

Voir le thème de la sécurité en lien avec le M 55.

Activités pluridisciplinaires

Modules concernés	Thèmes	Horaire élève	Disciplines concernées (horaires affectés)
M 57 M 53 M 56	Analyse de chantier Communication en situation de travail Animation d'une équipe	18 h	STH : 18 h STE : 6 h ESC : 6 h SESG : 6 h

Les activités pluridisciplinaires portant sur le M57 visent à caractériser le fonctionnement et analyser les modalités de gestion d'une équipe. D'une part, en étudiant l'organisation et la coordination au sein du collectif de travail en fonction du matériel végétal et des techniques choisies ; d'autre part, en évaluant le coût du travail dans le chantier, la production ou l'activité. Elles s'appuient en particulier sur les calculs des coûts définis dans le M52. Les chantiers et les activités sont approchés concrètement au travers de visites et d'observations.

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

Bibliographie générale

- Eymard-Duvernay ; *Économie Politique de l'entreprise* ; Coll. repères Ed. La Découverte, 2002.
- R. Salais M Storper, *Les mondes de production, Enquête sur l'identité économique de la France*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales paris 1994.
- Lalletment, M. *Le travail, une sociologie contemporaine* Folio Essais 2009.
- Linhart D *La modernisation des entreprises* La Découverte coll Repères 2008.

Ressources Educagri

- Gérer l'emploi au sein de l'exploitation agricole.
- Élaborer un projet professionnel de salariat en agriculture.
- Comprendre l'organisation du travail au sein de l'exploitation agricole.
- Je suis...salarié d'un groupement d'employeurs Educagri.
- Organiser son travail et gérer son temps sur les fermes Educagri.

Articles

- J.M. Codron, P. Rolle *L'emploi dans la production de légumes de serre en France et aux Pays Bas. Un marché du travail des disponibilités in La grande transformation de l'agriculture* INRA Economica ed. 1995.
- Lamanthe A. *Qualité des produits et espaces professionnels : une comparaison entre exploitations viticoles et horticoles*, in agroalimentaire, une économie de la qualité, INRA Economica, 1995.

Revue :

- PHM.
- Le lien horticole.
- Arboriculture fruitière.
- Vegetable.
- Réussir fruits et légumes.
- L'ARBORICULTURE.

ADRESSES DES EDITEURS

ADEME Centre de Paris Vanves 27, rue Louis Vicat 75015 PARIS Tel 01 47 65 21 23.

FOUCHER 128, rue de Rivoli 75001 PARIS.

DELAGRAVE 15, rue Soufflot 75240 PARIS Cedex 05.

CASTELLA 25, rue Monge 75005 PARIS.

HACHETTE 79 Boulevard Saint-Germain 75006 PARIS.

EDUCAGRI éditions BP 87999 21079 DIJON cedex tel 03 80 77 26 33.

Tec & Doc 11 rue Lavoisier 75384 PARIS tel : 01 42 65 39 95.

Les Presses Agronomiques de Gembloux Passage des Déportés B-5030 GEMBLoux (Belgique) voir Lavoisier, 11 rue Lavoisier 75384 Paris Cedex 08.

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés- Département prévention des accidents du travail- Tour Maine Montparnasse- BP 7 – 33 avenue du Maine 75755 Paris cedex 15 tel : 01 45 38 60 70.

Chlorofil.fr : <http://www.chlorofil.fr>

<http://www.chlorofil.fr/etablisements/demarches-administratives/hygiene-et-securite-en-sciences-et-techniques-des-agroequipements.html>

Remarque : Aux termes du *Code de la propriété intellectuelle*, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des publications faites par quelque procédé que ce soit (infographie, microfilmage, scannérisation, numérisation ...) sans le consentement de son auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivant du *Code de la propriété intellectuelle*.